

Résolution sur la validation des membres cooptés de la Commission d'enquête sur la situation dans la région du Tigré en République fédérale démocratique d'Ethiopie. CADHP/Res. 488 (EXT.OS/XXXIV) 2021

Sep 28, 2021

*La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (la Commission), réunie en sa 34ème Session Extraordinaire, tenue virtuellement le 24 août 2021*

**Rappelant** la Résolution ACHPR/Res. 482 (EXT.OS/XXXII) 2021 sur la mission d'enquête sur la situation dans la région du Tigré de la République fédérale démocratique d'Ethiopie ;

**Notant** les dispositions du paragraphe 11 de la Résolution ACHPR/Res. 482 (EXT.OS/XXXII) 2021, qui donne à la Commission le droit de coopter tout expert, y compris des experts militaires, médico-légaux, en communication, en balistique, en droits de l'homme, etc. pour devenir membre de la Commission d'enquête.

La Commission décide :

De valider la nomination des experts indépendants suivants en tant que membres cooptés de la Commission d'enquête, avec effet rétroactif et à compter de leurs dates de nomination respectives :

- **Juge Fatsah Ouguergouz** - nommé le 17 juin 2021
- **Maitre Soyata Maiga** - nommée le 21 juin 2021 ; et
- **Mme le juge Lucy Asuagbor** - nommée le 24 juin 2021 ;

**Fait virtuellement le 24 août 2021**